



GT 2019 « Zéro accident mortel »

Action : Vérifications qui sauvent la vie / Life saving checks

❖ **QUOI – Description concrète de l'action** : l'action réalise un contrôle terrain sur base de checklists spécifiques a minima pour les cinq activités à risque mortel les plus importantes pour TotalEnergies afin d'en communiquer le taux de conformité :

- Travaux en hauteur
- Travaux sur équipement énergisé
- Opérations de levage
- Travaux en espace confiné
- Travaux à chaud

❖ **COMMENT – Comment est-elle mise en œuvre** : l'observation de ces activités pendant leur exécution permet d'en évaluer le taux de conformité sur base d'éléments observables. L'utilisation des schémas facilitera la possibilité de donner un feedback immédiat sur les bonnes pratiques et/ou les anomalies à corriger et d'intervenir et stopper un travail en cours le cas échéant.

❖ **QUAND & OÙ – Modalités d'application (durée, lieu, fréquence)** : les contrôles d'une activité à risque mortel donnée sont brefs afin d'en augmenter leur nombre. Les contrôles se réalisent sur le terrain, là où a lieu l'activité à risque mortel. Les filiales et les entités fixent elles-mêmes l'objectif du nombre de contrôles terrain à réaliser par mois par les parties prenantes (voir ci-dessous). Les contrôles ne relèvent pas les noms des individus mais uniquement celui de la société observée.

❖ **QUI – Parties prenantes** : les contrôles terrain sont réalisés par du personnel de TotalEnergies et des entreprises intervenantes, qu'ils soient HSE, superviseurs de premier niveau, managers intermédiaires ou dirigeants ou tout autre contrôleur identifié/désigné par chaque partie. Ces contrôles ne sont pas réalisés de manière conjointe mais les résultats de ces contrôles sont enregistrés dans un système commun.

❖ **POUR QUOI – Rendu et résultat de la tâche** : une consolidation hebdomadaire est affichée localement. Elle a pour objectif d'informer afin d'identifier les conditions de sécurité les plus vulnérables et de progresser collectivement.

❖ **Ce qui est imposé, ce qui est facultatif** : la mise en place des contrôles terrains quotidiens a minima des cinq activités à risque mortel susmentionnées est obligatoire, ainsi que le suivi des KPI associés. Le contenu et le format des checklists fournis sont facultatifs, mis à disposition des entités/filiales pour les guider en tant que bonne pratique.

❖ **Reporting** : les KPIs locaux sont définis comme suit :

1. Le taux de contrôle (%) des activités à risque mortel, i.e. le nombre de contrôles terrain réalisés vs. l'objectif du nombre de contrôles terrain à réaliser par mois, comme fixé par l'entité/la filiale.
2. Le taux de conformité (%) de chaque société (entreprises intervenantes ou Total) au regard d'un nombre de contrôles terrain des activités à risques mortels réalisés.

Seul le nombre de contrôles réalisés doivent être obligatoirement communiqués de manière mensuelle au HSE/Branche pour une consolidation au niveau de la Compagnie.

❖ **Outils disponibles et nécessaires** : checklists couvrant les cinq activités à risque mortel, avec en recto le schéma représentant l'activité et en verso les éléments observables à vérifier. Les checklists seront accompagnées d'un guide.

❖ **Sensibilisation préalable nécessaire** : une sensibilisation est à prévoir pour la ligne hiérarchique des entités/filiales ainsi que les homologues côté entreprises intervenantes. Pour tous ceux qui vont réaliser les contrôles (HSE, superviseurs ou tout autre fonction identifiée par chaque partie), une formation est à prévoir.

❖ **Date de mise en application proposée** : en fonction de chaque branche mais à partir de mi-2020.

❖ Q&A

1. Peut-on interrompre les activités dans le cadre des contrôles terrain ?

Oui, on peut être amené à interrompre le travail de l'équipe intervenante tant que cela ne compromette pas l'exécution des activités en toute sécurité.

2. Les contrôles sont-ils réalisés par des spécialistes de l'activité ? Les questions demandent-elles des compétences techniques ?

Non, les contrôles sont à réaliser par le management, la ligne hiérarchique, les HSE terrain et les superviseurs de TotalEnergies ainsi que leurs homologues des entreprises intervenantes. Les checklists ont été conçues afin que chacun puisse réaliser les contrôles terrain en s'appuyant sur des éléments observables et avérés.

3. Quelles activités sont à contrôler ?

Les contrôles terrain concernent toute activité à risque mortel, réalisée avec ou sans permis par le personnel TotalEnergies (par exemple une mise à disposition) ou par celui des entreprises intervenantes. A minima, les 5 activités à risque mortel les plus importantes pour la Compagnie font l'objet des contrôles terrain mais les entités et filiales sont encouragées à élargir cette liste avec d'autres activités à risque mortel si adapté.

4. Est-ce une activité complémentaire pour les personnes qui sont sur le terrain ?

L'observation du taux de conformité aux Règles d'or fait partie des attentes Maestro (09.03). Les contrôles terrains sur cette thématique sont déjà présents dans de nombreux sites mais demandent à être généralisés, intensifiés et à intégrer les entreprises partenaires.

5. Que faire si l'entité/filiale a déjà des checklists sur une ou plusieurs des cinq activités à risque mortel ?

Le contenu et le format des checklists fournis sont un guide/une bonne pratique. Il s'agit de veiller à ce que les checklists existantes de l'entité/de la filiale soient cohérentes avec les Vérifications qui sauvent la vie.

6. Quand des points ne sont pas respectés, quelle réaction, comment reprendre le travail ?

En cas de perception d'actions ou de situations à risque, ou susceptibles d'évoluer vers un accident : intervenir et stopper le travail en cours, tout en appliquant les principes de la Stop Card. De même, en cas de constat des bonnes pratiques/bons comportements il faut faire de la reconnaissance positive et immédiate, ce qui va renforcer le comportement HSE positif chez l'individu.

7. Où trouver les checklists et supports concernant l'action « Vérifications qui sauvent la vie » ?

L'ensemble est mis à disposition sur la Toolbox HSE dans le menu « Nos vies avant tout » :

- ✓ les checklists des 5 activités à risque mortel les plus importantes pour la Compagnie et les checklists supplémentaires concernant d'autres activités à risque mortel (formats PDF, PPT et fichier source)
- ✓ un kit de formation (PPT)
- ✓ le GM "Vérifications qui sauvent la vie"
- ✓ la fiche action A4
- ✓ la version imprimable A4/A3 des images pour animer des exercices pratiques

8. Pourquoi cette action ?

Cette action encourage la vérification de la conformité des activités à risque mortel sur le terrain. Le principe est de renforcer le respect des règles comme l'une des compétences clé du leadership en sécurité qui ont le plus d'impact sur la performance sécurité